Feuille officielle
Commune mixte de Plateau de Diesse
Communes de Nods & de La Neuveville
Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé

Commune de La Neuveville
Commune mixte de Plateau de Diesse
Commune de Nods

Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

LES INFOS DU MUNICIPAL
19 août 2022

LES CLUBS ET ASSOCIATIONS NEUVEVILLOIS S'ENGAGENT POUR LES REFUGIES

Frange de la population souvent marginalisée, les détenteurs de permis de réfugié S et N se retrouvent parfois exclus de la pratique de certains sports ou de la vie culturelle pour des raisons de précarité. Ce ne sera pas le cas à La Neuveville car une grande partie des clubs et associations s'engagent pour rendre le sport et la culture accessible à toutes et tous.

Notamment :
- La Bibliothèque régionale de La Neuveville
- Le Skater Hockey Club
- La Fédération Suisse de Gymnastique - La Neuveville (FSG)
- Le Football Club La Neuveville - Lamboing
- La Ludothèque

Ils offrent gratuitement leurs cours ou services aux détenteurs de permis S et N.

De plus, le Ciné2520 met à disposition 80 entrées gratuites pour les détenteurs desdits permis. Ceux-ci peuvent être retirés durant la semaine à l'Office du Tourisme situé à la place du Marché 4.

FONCTIONNEMENT DE LA DECHETTERIE COMMUNALE

Afin d'améliorer la sécurité dans le périmètre de la déchetterie et d'équilibrer l'accès aux infrastructures, un nouveau plan de gestion est élaboré par le Conseil municipal pour les bénéficiaires de l'ensemble du territoire de La Neuveville. Certains ajustements ont d'ores et déjà été faits en début d'année et le processus d'optimisation continue. A partir du 1er septembre 2022, de nouvelles modifications seront mises en place :

Déchets de chantier, déchets provenant de l'artisanat et de l'industrie

Les entreprises pourront toujours déposer à la déchetterie leurs déchets urbains, selon la définition de l'art. 3 de l'Ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets. Par contre, les déchets de chantier, ainsi que les déchets provenant de l'artisanat et de l'industrie, devront être éliminés par des entreprises spécialisées. Une liste non exhaustive est à disposition au service de la gestion du territoire et à la déchetterie. Les déchets en grande quantité provenant de travaux chez un particulier sont également considérés comme des déchets de chantier.

Accès

Les véhicules pourront accéder à l'intérieur du périmètre de la déchetterie uniquement le jeudi matin, notamment pour les entreprises et les particuliers qui évacuent une grande quantité de déchets.
Les autres jours, l'accès ne sera pas autorisé et les véhicules devront stationner sur le parking extérieur. Il est déconseillé aux piétons de fréquenter la déchetterie le jeudi matin.

Heures d'ouverture à partir du 1er septembre 2022

Lundi	09h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Mardi	09h00 à 12h00	**fermé**
Mercredi	09h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Jeudi	09h00 à 12h00 (réservé véhicules)	**fermé**
Vendredi	**fermé**	14h00 à 17h00
Samedi	08h00 à 12h00	**fermé**
Dimanche	**fermé**	**fermé**

Déchets ménagers

Les déchets ménagers doivent obligatoirement être conditionnés dans un sac officiel rouge. Les déchets en vrac ne pourront plus être déposés dans la benne, excepté le polystyrène expansé (sagex).

Déchets encombrants

Tous les déchets qui ne peuvent pas prendre place dans un sac officiel rouge sont considérés comme déchets encombrants. Ils seront ramassés quatre fois par année, en porte à porte, selon le calendrier de collecte. Ils seront munis d'une ou de plusieurs vignette(s) selon leurs dimensions et leur poids. Il ne sera plus possible de les déposer à la déchetterie. Les déchets encombrants peuvent également être évacués par des entreprises spécialisées.

Le service de la gestion du territoire (032 452 10 80) se tient à disposition pour toutes questions relatives à ces modifications.

DEFIBRILLATEURS A LA NEUVEVILLE

La Commune de La Neuveville dispose de 9 défibrillateurs sur son territoire. Ils se trouvent:

- Place de la Liberté, installé sur un support, **devant le bâtiment de la Mairie, côté nord;**
- Place de la Gare 3, installé sur un support, **devant l'entrée du Centre des Epancheurs;**
- Chemin de la Plage 10, **contre la station de pompage sur la façade sud, côté est.** En face du mur du Restaurant de la Plage;
- Chemin de St-Joux 22, **à l'intérieur du bâtiment du Restaurant du Nénuphar,** sur le mur droit à l'entrée.
- Chemin du Signolet 8, sur la face gauche du mur, **à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique de l'école primaire et enfantine.**
- Chemin des Prés-Guëtins 17, sur la face gauche du mur, **à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique du Collège du district.**
- Route du Vignoble 21, **placé à l'extérieur du bâtiment du service de l'équipement, sur la face sud, face à la Cave de Berne.**
- Rue des Mornets 25, **placé sur le mur nord de la station de couplage.**
- Schafisweg 39 à Chavannes, **placé contre le mur, à côté de la station transformatrice de Chavannes.**

Ces appareils sont à utiliser en cas d'arrêt cardio-respiratoire uniquement. Après avoir décroché l'appareil de son boîtier, un/une opérateur/trice indique les directives à suivre, étape par étape.

A NOTER ! Pour prévenir les utilisations abusives, chaque défibrillateur est placé dans un boîtier anti-vol mis sous alarme.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Police cantonale à La Neuveville
031 638 88 60

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE
Publication

Le 13 juin 2022, le Conseil municipal de La Neuveville a révisé totalement l'Arrêté sur les dépenses de la Commune municipale de La Neuveville. Son entrée en vigueur est fixée au 1er octobre 2022.

Ce texte peut être consulté auprès de la Chancellerie municipale, place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Un recours en matière communale peut être déposé à son encontre, dans un délai de 30 jours dès sa publication dans la Feuille officielle du district, auprès de la Préfecture du Jura bernois, Case postale 106, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

La Neuveville, le 19 août 2022
CONSEIL MUNICIPAL

Avis de construction

Requérant : M. Philippe Coulon, chemin des Prés-Guëtins 41, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Easy-Sun Sàrl, Passage du Lion d'Or 6A, 1040 Echallens

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure.

Zone : H2

Dimensions : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 12 août 2022 au 12 septembre 2022. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 12 août 2022
Municipalité de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

En vertu du *Règlement de police administrative,* il est rappelé ce qui suit :

- Les propriétaires ou détenteurs de chien, sont tenus de les déclarer au bureau de la police administrative, où, une médaille leur sera délivrée; La taxe annuelle (CHF 75.-) est due pour chaque chien. La caisse municipale se charge d'envoyer les factures aux propriétaires.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions de nous le communiquer.

Les changements de propriétaire ou les décès doivent également être annoncés **par le propriétaire à AMICUS** soit par téléphone au 0848 777 100 ou par mail à info@amicus.ch. L'annonce à la commune ne suffit pas. Les changements d'adresse sont annoncés à Amicus pas la commune.

Par la même occasion, quelques directives, reprises du Règlement susmentionné, vous sont énumérées:

- Celui qui détient des animaux est tenu de leur assurer des conditions d'hygiène et de soins répondant aux impératifs de la protection des animaux.
- Les animaux doivent être gardés et surveillés de manière qu'ils n'incommodent d'aucune façon le voisinage.
- **En ville et sur le domaine bâti, les chiens seront tenus en laisse. Leurs déjections seront enlevées par le détenteur**. A l'extérieur du domaine bâti, les chiens doivent rester constamment à la vue et sous le contrôle de la personne qui en a la garde.

Toute infraction aux prescriptions ci-dessus est passible d'une amende. Merci de vous y conformer.

Police administrative

COMMANDE D'HUILE DE CHAUFFAGE

Les personnes intéressées par une commande d'huile de chauffage sont priées de s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous d'ici au **22 août 2022, au plus tard.**

BULLETIN DE COMMANDE à retourner à :

Département des finances,
Place du Marché 3, 2520 La Neuveville,
tél. 032 752 10 10, compta@neuveville.ch

Le/la soussigné(e) passe commande ferme

de ..... litres de mazout.
☐ Normal
☐ Eco

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél. : .....

Signature : .....

Date : .....

Livraison prévue dans le courant
du mois de septembre 2022

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

SYNDICAT DE COMMUNES SERVICE DES EAUX TLN

Douanne-Daucher, Gléresse, La Neuveville

Le service des eaux TLN est né en 2013 de la fusion des services des eaux des communes de Douanne- Tüscherz, Gléresse et La Neuveville. En tant que fournisseur complet, le syndicat garantit l'approvisionnement en eau potable d'une qualité irréprochable ainsi qu'en eau industrielle et en eau d'extinction (www.tln- aqua.ch).

Nous cherchons pour de suite
ou date à convenir un/e

Monteur de réseau d'eau (H/F) à 100%

Mission

- Contrôle et effectuer les travaux de maintenance des installations des réseaux, conduites, vannes et hydrantes
- Surveillance et entretien des installations techniques (conduites, réservoires, stations de pompage, sources et installations de mesure
- Participation au service de piquet

Profil

- Être au bénéfice d'un CFC d'installateur sanitaire et /ou bénéfice d'un titre équivalent
- Formation continue monteur/euse en tuyauterie avec brevet fédéral ou volonté de suivre cette formation
- Capacité à travailler indépendamment et avoir le sens des responsabilités
- Être en possession d'un permis de conduire cat. B
- Maîtrise parfaite du français ou de l'allemand avec très bonnes connaissances de l'autre langue

Nous offrons

- Un emploi stable, intéressant et varié
- De bonnes conditions de travail flexibles
- Possibilité de formation continue individuelle
- Des infrastructures modernes

Un travail varié et à responsabilités vous attend au sein d'une équipe engagée, avec la possibilité d'apporter activement vos propres idées dans une organisation à taille humaine. Vous aurez aussi l'occasion de collaborer dans un cadre de travail flexible aux infrastructures modernes. Fournir de l'eau de qualité ainsi qu'un service de proximité sont les objectifs quotidiens du Service des eaux TLN, nous nous réjouissons de pouvoir accueillir une nouvelle personne pour relever ces défis.

Est-ce que vous êtes intéressé/e? M. Stefan Pfister, responsable du personnel au Service des eaux TLN, répond volontiers à vos questions (Mobile: 079 441 04 73).

Envoyez-nous votre dossier de candidature par écrit jusqu'au 31 août 2022 à: Syndicat de communes Service des eaux TLN, Dorfgasse 22, 2514 Ligerz ou par mail à stefan.pfister@tln-aqua.ch.

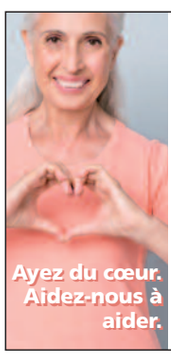

La Fondation Suisse de Cardiologie encourage la recherche, conseille les patientes et patients et motive pour la prévention par la vie saine.

Merci cordialement pour votre soutien. Numéro de compte pour les dons : 10-65-0
www.swissheart.ch

Fondation Suisse
de Cardiologie

SYNDICAT DE COMMUNES SERVICE DES EAUX TLN

Douanne-Daucher, Gléresse, La Neuveville

Le service des eaux TLN est né en 2013 de la fusion des services des eaux des communes de Douanne- Tüscherz, Gléresse et La Neuveville. En tant que fournisseur complet, le syndicat garantit l'approvisionnement en eau potable d'une qualité irréprochable ainsi qu'en eau industrielle et en eau d'extinction (www.tln- aqua.ch).

Nous cherchons pour de suite
ou date à convenir un/e

Chef/fe d'exploitation - fontainier/ère (100%)

Mission

- Organisation et surveillance de l'exploitation du service des eaux TLN avec 2 collaborateurs
- Gérer le matériel d'exploitation et assurer l'entretien et la réparation des ouvrages (réservoirs, stations de pompage, captages d'eau souterraine), des conduites industrielles ainsi que la technique et la do- cumentation des installations
- Collaboration à la planification et au remplacement de constructions, d'ouvrages et de conduites industrielles
- Gestion du system de contrôle et de commande (RITOP) et la détection des fuites (Lorno).
- Garantie et documentation du contrôle de qualité global
- Organiser et collaborer au service de piquet de l'exploitation en faisant appel à des entreprises externes
- Collaboration active à la budgétisation et à la planification financière ainsi qu'aux échanges permanents d'informations avec l'administration TLN
- Siège à titre consultatif au comité ainsi qu'à la commission d'exploitation et à la commission de réalisation des travaux

Profil

- Être au bénéfice d'un CFC d'installateur sanitaire et /ou bénéfice d'un titre équivalent
- Formations continues monteur/euse en tuyauterie et de fontainier/ère avec brevet fédéral ou volonté de suivre la formation continue de fontainier/ère
- Très bonnes connaissances de l'allemand et du français et familiarité avec les applications informatiques usuelles
- Personnalité communicative et ouverte avec une expérience de direction ainsi que des compétences en matière d'organisation et de négociation
- Résistance au stress dans les activités quotidiennes et les situations imprévues et capacité à travailler de manière autonome
- Permis de conduire cat. B

Un travail varié et à responsabilités vous attend au sein d'une équipe engagée, avec la possibilité d'apporter activement vos propres idées dans une organisation à taille humaine. Vous aurez aussi l'occasion de collaborer dans un cadre de travail flexible aux infrastructures modernes. Fournir de l'eau de qualité ainsi qu'un service de proximité sont les objectifs quotidiens du Service des eaux TLN, nous nous réjouissons de pouvoir accueillir une nouvelle personne pour relever ces défis.

Est-ce que vous êtes intéressé/e? M. Stefan Pfister, responsable du personnel au Service des eaux TLN, répond volontiers à vos questions (Mobile: 079 441 04 73).

Envoyez-nous votre dossier de candidature par écrit jusqu'au 31 août 2022 à: Syndicat de communes Service des eaux TLN, Dorfgasse 22, 2514 Ligerz ou par mail à stefan.pfister@tln-aqua.ch.

La Municipalité de La Neuveville

MISE AU CONCOURS

Pour l'école à journée continue Le Signol'air, la Municipalité de La Neuveville recherche un ou une :

ASSISTANT/E SOCIO-EDUCATIF/VE

Degré d'occupation : 60 % - 70 %

Type de contrat : Contrat à durée indéterminée

Entrée en fonction: 1er janvier 2023 ou date à convenir

Mission :
Assurer l'accueil quotidien d'enfants de 4 à 15 ans, participer activement à la réalisation du programme d'activités éducatives, organiser l'encadrement des enfants et le suivi de leur famille.

Profil souhaité :
- CFC d'assistant/e socio-éducatif/ve ou titre jugé équivalent
- Expérience dans le domaine éducatif
- Capacité à mettre en œuvre des démarches éducatives
- Aisance relationnelle avec les collègues et les parents
- Personne sociable, avec facilité de contact et qui aime travailler en équipe
- Personne créative, qui a le sens de l'organisation, qui sait faire preuve de patience et d'empathie

Nous offrons : Une activité intéressante et variée au sein d'une petite structure.

Traitement: selon échelle des traitements du personnel communal

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées au :

Conseil municipal
Ressources humaines
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

Jusqu'au 2 septembre 2022

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Laure Lehnherr, directrice de l'école à journée continue Le Signol'air, par téléphone, au 032/751.24.85.

La Neuveville, août 2022 — Le Conseil municipal

LA NEUVEVILLE

Municipalité de La Neuveville
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

032 752 10 00
www.laneuveville.ch

Nouvelles de l'administration

Plan forestier régional Seeland Biel/Bienne : la population invitée à donner son avis

L'Office des forêts et des dangers naturels du canton de Berne est en train de revoir les plans forestiers régionaux (PFR). La population est invitée à donner son avis sur l'ébauche du premier PFR de la nouvelle génération, qui porte sur la région Seeland – Biel/Bienne. Il a été élaboré avec la participation d'un groupe d'accompagnement réunissant des propriétaires forestiers, des associations environnementales, des représentantes et des représentants de l'agriculture, de la chasse et des principaux offices cantonaux concernés ainsi que des personnes actives dans le domaine des activités de loisirs en forêt. Le groupe d'accompagnement a eu plusieurs occasions de faire valoir ses intérêts et de donner son avis sur le PFR à différents stades de son élaboration. Une procédure de participation publique est ouverte jusqu'au 30 septembre prochain pour permettre à chacun et à chacune de présenter des remarques et des objections motivées, sur le site www.be.ch/pfr-participation-publique

Le canton de Berne s'appuie sur les plans forestiers régionaux pour coordonner les différentes fonctions de la forêt, comme la production de bois ou la protection contre les dangers naturels (forêt protectrice), et il les harmonise avec l'aménagement du territoire. Les PFR fournissent des prescriptions pour les décisions qui concernent la forêt. Ils établissent en outre des principes et des objectifs généraux pour l'exploitation forestière.

Location de locaux pour l'Université de Berne

Il est prévu de louer l'étage en attique du bâtiment sis Güterstrasse 24/26 à Berne pour l'Université de Berne à compter du 1er janvier 2023. Après leur aménagement, ces locaux seront dédiés à la génétique, avec la plateforme de séquençage de nouvelle génération, ainsi qu'à la bioinformatique. Le Conseil-exécutif demande à cet effet au Grand Conseil d'approuver des dépenses périodiques de 296 200 francs par an pour la location et des dépenses uniques de 1,45 million de francs pour les travaux d'aménagement à la charge du locataire.

Il est également prévu de louer le deuxième étage pour y aménager une infrastructure de recherche polyvalente comprenant des laboratoires et des bureaux. A cet effet, il est demandé au Grand Conseil d'approuver des dépenses périodiques de 294 600 francs pour la location et des dépenses uniques de 1,55 million de francs pour les travaux d'aménagement à la charge du locataire.

Ce site est approprié en raison de sa proximité avec le complexe de l'Île et avec les locaux universitaires établis dans le quartier de la Länggasse. Le canton loue déjà le premier étage de ce bâtiment, qui accueille la School of Biomedical and Precision Engineering de l'Université de Berne et de la Haute école spécialisée bernoise.t

SERVICE DES EAUX TLN

WASSERVERSORGUNG TLN

TLN

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE
La Neuveville, premiers 6 mois 2022

(Conformément à l'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessible au public OPBD)

Qualité de l'eau — La Neuveville

Année d'analyse — 2022

Nombre d'habitants Approvisionnés — 3836 habitants (dans la zone de distribution)

Qualité hygiénique — L'eau potable distribuée par TLN correspondait à l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD 817.022.11)

Bactériologie — Dans l'ensemble du réseau, l'eau de La Neuveville, Ligerz, Twann-Tüscherz dans les premiers 6 mois de l'année 2022 est de très bonne qualité bactériologique

Bactéries	Unité	Minimum décelé	Moyenne	Maximum décelé	*Valeur limite Tolérée*	Nombre d'analyse	Nombre d'échantillons non conformes
Germes aérobies mésophiles	KBE/ml	0	**9.8**	41	*300*	8	0
E. Coli	KBE/100ml	0	**0**	1	*0*	8	1 X
Entérocoques	KBE/100ml	0	**0**	0	*0*	8	0

X Erreur de prélèvement

Physico-chimie :

Température :	°C	**7.6-19.3**	8-15	(Ve)
Dureté de l'eau :	°fH.	**25.6-28.7**		
L'eau fournie à La Neuveville est une eau moyennement dure.				
pH :		**7.9-8.0**	6.8-8.2	(Vd)
Turbidité :	UT/F	**0.1-0.38**	1.0	(Vd)
Calcium (Ca), dissout :	mg/l	**87.1-90.7**		
Magnésium (Mg) dissout :	mg/l	**14.0-15.3**		
Potassium (K):	mg/l	**2.3-2.81**	<5	(Ve)
Sodium (Na):	mg/l	**10.8-12.0**	200	(Vm)
Nitrates (NO3):	mg/l	**2.5-3.4**	40	(Vm)
Sulfates (SO4):	mg/l	**12.7-15.7**		
Ammonium (NH4):	mg/l	**0.001-0.108**	0.1	(Vm)
Nitrites (NO2) :	mg/l	**<0.005**	0.1	(Vm)

(Vd)= Valeur directrice (Vm)= Valeur maximale (Ve)= Valeur empirique

Provenance de l'eau — Le 100 % de l'eau potable provient de la nappe phréatique du Pré-de-La-Tour à La Neuveville.

Traitement de l'eau — Eau de nappe : Désinfection par UV. Protection du réseau par chloration avec l'hypochlorite de sodium (0.05mg/l de chlore libre)

Pour d'autres renseignements — Service des eaux TLN
2514 Ligerz Dorfgasse 22
Tél. 032 315 51 82
Thomas Scholer

E-mail : info@tln-aqua.ch

Place du Village 5 - 2518 Nods
commune@nods.ch - www.nods.ch

HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Août

Samedi 20 **Lundis** 22, 29
de 08.00 - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet hororaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods
sera fermée exceptionnellement

lundi 29 août 2022.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Commune de Nods

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 20 août de 9.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

COMMUNE MIXTE DE NODS

La commune mixte de Nods met au concours la place d'

Agent d'exploitation orientation voirie

Taux d'occupation : 80 à 100 %

Activités :
- Entretien des routes, des canalisations, des espaces verts, du cimetière, des véhicules et des outils,
- Surveillance de la déchèterie,
- Service hivernal,
- Remplacement du concierge,
- Le cahier des charges complet peut être consulté sur le site de la commune www.nods.ch

Profil recherché :
- CFC d'agent d'exploitation ou titre jugé équivalent,
- Permis de conduire cat. B et pratique de la conduite d'un tracteur,
- Disposition à accomplir un service de piquet et un horaire irrégulier,
- Aisance relationnelle,
- Connaissances de base en informatique (Word, Excel),
- Flexibilité indispensable.

Entrée en service : 1er décembre 2022 ou à convenir

Traitement : selon échelle des traitements du personnel communal.

Nous offrons une activité autonome et variée ainsi qu'une place de travail stable au sein d'une collectivité publique à dimension humaine qui œuvre en faveur des citoyens.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès du Conseiller Responsable de la Voirie, M. Eric Darioly au N° de tél. 079 637 29 75.

Merci d'envoyer votre candidature, accompagnée des documents usuels, jusqu'au 31 août 2022 au Conseil communal, mention "postulation", Place du Village 5, 2518 Nods ou par courriel à commune@nods.ch

ASSOCIATION DU STAND DE TIR LA NEUVEVILLE - NODS - ENGES
Tir obligatoire au Stand de tir de Nods, dernière séance 2022

La prochaine séance de tir obligatoire à 300 m sera organisée au Stand de tir de Nods l**e samedi 20 août 2022 de 9 h 30 à 11 h 30.** Le programme de tir reste inchangé. Les tireurs astreints doivent se présenter avec leur arme personnelle sans oublier leur livret de service, livret de tir ou livret de performances militaires de même que les documents (étiquettes et coordonnées individuelles) reçus à cet effet par l'administration militaire. Il est conseillé de prendre les protège-ouïe.

Les tireurs non-astreints sont bien entendu aussi invités pour cette séance de tir obligatoire dans la région.

Société de tir de Campagne Nods
Association du Stand de tir La Neuveville – Nods-Enges

INTERDICTION GÉNÉRALISÉE DE FAIRE DU FEU DANS LES ARRONDISSEMENTS ADMINISTRATIFS DE BIEL/BIENNE ET DU JURA BERNOIS

L'interdiction de faire du feu en forêt, y compris dans les pâturages boisés, et à proximité, reste en vigueur dans tout le canton de Berne. En outre, une interdiction généralisée de faire du feu en plein air a été prononcée avec effet immédiat dans les arrondissements administratifs de Biel/Bienne et du Jura bernois.

En raison de la sécheresse accrue, les préfètes des arrondissements administratifs de Biel/Bienne et du Jura bernois ont prononcé une interdiction généralisée de faire du feu : jusqu'à nouvel ordre, il est strictement interdit de faire du feu en plein air, y compris sur les fonds privés.

Les préfètes et les préfets des autres arrondissements administratifs maintiennent pour leur part l'interdiction de faire du feu en forêt, y compris dans les pâturages boisés, et à proximité (à moins de 50 mètres), en vigueur dans tout le canton depuis le 19 juillet 2022.

En dehors de ces zones d'interdiction, allumer des feux n'est autorisé que dans des foyers fixes, avec la plus grande prudence et uniquement en l'absence de vent. Si ces conditions ne sont pas réunies, il est strictement interdit de faire du feu en plein air. La population est appelée à se conformer aux instructions des autorités locales.

L'Office des forêts et des dangers naturels du canton de Berne surveille en permanence le risque d'incendie de forêt.

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

19 et 20 août 2022

A cet effet, une benne sera déposée à la déchèterie dès 08.00 h.

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

PORTES OUVERTES ET INAUGURATION OFFICIELLE DU NOUVEAU COLLÈGE

Samedi 20 août 2022

Portes ouvertes de 13h00 à 17h00.

La partie officielle aura lieu dès 16h00 (apéro offert par la commune).

Venez nombreux visiter le collège !

Conseil communal

REPRISE DES COURS LE 29 AOÛT 2022

Groupe	Jour	Horaire
Parents-enfants	Lundi	17h - 18h
Enfants (1- 2 H)	Mardi	17h15 - 18h15
Enfants (3 - 4 H)	Mardi	18h15 - 19h15
Enfants (5-6-7 H)	Jeudi	17h30 - 19h
Enfants (8- 9-10-11 H)	Mercredi	18h - 19h30
Adultes (Hommes)	Lundi	20h00 - 22h00
Adultes (Dames)	Mardi	19h30 - 21h30
Adultes (Actifs mixtes)	Mercredi	19h30 - 21h30
Adultes (Zumba)	Jeudi	20h30 - 21h15

Nouvelles de l'administration

Future organisation de l'école secondaire dans la région de Moutier

La Chancellerie d'État a remis aux communes de la couronne prévôtoise un rapport sur les options d'organisation du secondaire I en prévision du transfert de Moutier dans le canton du Jura.

Réalisée à leur demande dans le cadre du projet Avenir Berne romande, cette analyse détaille les éléments factuels sur lesquels les communes pourront baser leur décision quant au futur lieu de scolarisation de leurs élèves. Trois options sont analysées, conformément à la demande des communes.

Les élèves de la région prévôtoise fréquentent actuellement l'école secondaire de Moutier. En prévision du changement d'appartenance cantonale de Moutier au plus tard en 2026, la Chancellerie d'État a remis aux communes d'Eschert, de Belprahon, Grandval, Crémines, Corcelles, Seehof/Elay, Roches et Perrefitte, un rapport détaillant trois options pour la future organisation du secondaire I. Cette analyse, demandée par les communes, livre les éléments factuels sur lesquels elles pourront s'appuyer pour choisir l'option à mettre en œuvre après le transfert de Moutier.

L'organisation des écoles secondaires est une tâche avant tout communale. Les communes ont la compétence légale de mettre en œuvre concrètement la scolarité obligatoire. Les options analysées peuvent être décrites de la manière suivante :

Modèle "Moutier" : maintien de la scolarisation secondaire organisée à Moutier, désormais dans le système jurassien (avec maintien de la section G du Grand Val à Grandval, dans le système bernois)
Modèle "Grand Val+" : création d'une école secondaire totalement indépendante dans le Grand Val (système bernois pour tous les élèves)
Modèle "deux sites" : création d'un site secondaire dans le Grand Val (système bernois pour tous les élèves), collaborant de manière étroite avec l'école secondaire du Bas de la Vallée, à Malleray (en particulier dans le domaine des engagements de personnel enseignant)

Critères d'analyse et appréciation
Outre les critères de faisabilité (locaux, transports, équipements), de coûts et d'acceptabilité pour les parents et la population, l'analyse a tenu compte de la qualité pédagogique, de la transition vers les formations du secondaire II, des structures et des systèmes scolaires, de la conduite et du recrutement du personnel enseignant, ainsi que des conventions intercantonales en vigueur.

Si l'option "Grand Val+" n'obtient pas de bilan favorable, les deux autres options sont globalement assez équivalentes en termes de qualité pédagogique et pourraient être réalisées par les communes concernées. Elles se distinguent en termes de coûts et d'organisation.

L'option "Moutier" a pour elle la facilité de mise en œuvre : elle change peu l'organisation en place actuellement, mais elle se fait au prix d'un parcours hybride entre système bernois (de la 1H à la 8H), puis jurassien (de la 9H à la 11H), puis de nouveau bernois (pour le secondaire II) imposé aux élèves des villages bernois de la couronne prévôtoise. Cette option pose des problèmes de transition et a un coût plus élevé de l'ordre de 10 % pour les communes (environ 1000 francs de plus par élève et par an).

L'option "deux sites" offre aux élèves des villages bernois de la couronne de Moutier une scolarité homogène, conduite entièrement au sein du système bernois, à un coût inférieur d'environ 10% pour les communes. Sa faisabilité est en revanche plus complexe, car une collaboration étroite avec l'école secondaire du Bas de la Vallée à Valbirse doit être mise en place pour l'engagement et la conduite du personnel afin d'assurer la qualité et la stabilité pédagogique du parcours scolaire.

Il appartient maintenant aux communes de se prononcer, car c'est à elles qu'il incombe d'organiser et d'assurer l'offre de scolarité obligatoire prévue par la législation. Une séance d'information réservée aux membres des exécutifs concernés aura lieu le 18 août, pour leur donner l'occasion de poser des questions aux auteurs du rapport. La décision sur l'option retenue sera prise ultérieurement, après discussion dans les communes.

L'exécution du contrôle des installations de combustion doit être simplifiée

Le Conseil-exécutif entend mettre fin au monopole dans le domaine du contrôle des installations de combustion.

Il estime que tous les propriétaires d'installations doivent avoir la liberté de choisir eux-mêmes qui réalise ces contrôles, mais aussi de coordonner eux-mêmes les différents contrôles obligatoires afin d'abaisser les coûts. Le projet est à présent soumis au Grand Conseil.

Il est nécessaire de simplifier l'exécution des contrôles des installations de chauffage alimentées à l'huile, au gaz et au bois. Le Conseil-exécutif a approuvé les modifications requises de la loi sur la protection de l'air à l'intention du Grand Conseil. Ces changements mettent en œuvre la motion "Supprimer le double contrôle de combustion des chauffages", qui demandait au gouvernement bernois de simplifier le système d'exécution des contrôles. Les propriétaires d'installations de combustion pourront ainsi choisir librement la date de réalisation des mesures ainsi que les prestataires qui les réaliseront, et ils pourront coordonner eux-mêmes les mesures périodiques (nettoyage conforme aux normes de police du feu, mesure et maintenance). Pour les mesures, le gouvernement s'attend à une concentration du marché dans le secteur des services, où les mesures pourront être effectuées en combinaison avec la maintenance des installations à un prix plus avantageux.

Délester les communes
Dans le système actuel, l'exécution des contrôles d'installations de combustion alimentées à l'huile de chauffage et au gaz est du ressort des communes dès lors que leur puissance calorifique ne dépasse pas un mégawatt. Cette responsabilité incomberait à l'avenir au canton pour l'ensemble des installations de combustion. Les communes seraient ainsi délestées et le canton deviendrait l'unique interlocuteur pour tous les acteurs concernés. En vertu des nouvelles dispositions, c'est le canton qui sera chargé de veiller à ce que les propriétaires fassent contrôler leurs installations conformément aux exigences légales et à la fréquence imposée. Si le ou la propriétaire omet de faire contrôler son installation conformément aux prescriptions, le canton prendra les mesures administratives qui s'imposent, par exemple une sommation de faire contrôler l'installation. La solution informatique en place sera également modifiée afin que les procédures d'exécution puissent se dérouler avec le plus grand degré d'automatisation possible.

Une libéralisation approuvée par tous les partis
L'ensemble des partis et la majorité des communes et des associations professionnelles sont globalement favorables à une libéralisation des contrôles des installations de combustion. Ils saluent notamment la liberté de choix qu'elle octroie aux propriétaires pour réaliser les contrôles. Divers partis s'attendent du reste à ce que les contrôles gagnent en efficacité et en qualité en raison des procédures d'exécution unifiées à l'échelle du canton. Tandis que les associations économiques approuvent la libéralisation des prix, divers participants et participantes à la procédure de consultation craignent un renchérissement des contrôles des installations de combustion dans les zones rurales

---

Commune mixte de Nods

RAPPEL

AVIS À LA POPULATION

RESTRICTION D'EAU

Suite à la sécheresse persistante et par manque de précipitations, **les réserves en eau du SED diminuent très fortement.**

Pour garantir un approvisionnement suffisant de la population et du bétail dans les prochaines semaines, et pour conserver un minimum de réserve en cas d'incendie, les mesures suivantes sont à **prendre immédiatement :**

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT

- D'ARROSER LES PELOUSES (tuyaux, jets d'eau, etc.)
- DE REMPLIR LES PISCINES
- ETC.

Nous invitons aussi la population à prendre des mesures pour limiter sa consommation d'eau en :

- Remplaçant les bains par de courtes douches,
- En ne laissant pas couler l'eau du robinet,
- En veillant à bien remplir les lave-vaisselle et lave-linge avant de les faire fonctionner

Ces interdictions sont à appliquer jusqu'à nouvel avis

Nous comptons sur la compréhension de chacun et le respect de ces mesures.

D'avance merci.

Nods, le 24 juin 2022

ADMINISTRATION COMMUNALE

Commune mixte de Plateau de Diesse

Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE **8H00** À **11H30** ET DE **13H30** À **16H00**

Le guichet de l'administration *est ouvert selon l'horaire suivant :*

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch
Téléphone : 032 315 70 70
Fax : 032 315 27 69
Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2022, l'administration sera **fermée** aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	26.12.2022	02.01.2023	Fermeture de fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 – 11:30	16:30 – 18:30	09:00 – 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 3ème trimestre 2022

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

20 août, 3 septembre, 17 septembre

L'administration communale

Parler pour se libérer
Un entretien aide.
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.
Tel 143
La Main Tendue

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE
ÉLECTION COMMUNALE COMPLÉMENTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2022
(Législature 2022-2025)

Pour l'élection complémentaire au Conseil communal, deux (2) candidats/candidates ayant déposé leur liste de candidature dans le délai imparti, la population sera donc invitée *à se prononcer aux urnes le 25 septembre prochain* sur le nom d'un/d'une membre complémentaire du Conseil communal. Les candidats en liste sont les suivants (par ordre alphabétique) :

HOFER André	*11.01.1957*	*Prêles*	*Enseignant*
SIMON-VERMOT Raphaël	*19.09.1982*	*Prêles*	*Ingénieur EPF*

Prêles, le 19 août 2022

L'administration communale

VOTATIONS FÉDÉRALES, CANTONALES ET ÉLECTION COMMUNALE
Dimanche 25 septembre 2022

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche 25 septembre au bureau de vote de 10h00 à 12h00.**

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées **pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance,** mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION :
1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !
2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence : M. Frédéric Racine
Administration : Mme Catherine Rossetti
Bureau de vote **Dimanche 25 septembre 2022 de 10h00 à 12h00**
Membres : M. Romain Gauchat, Mme Sylvie Giauque
Membres suppléant(e)s M. Basile Immer, Mme Brigite Jäggi

Bureau de dépouillement Fédérales et Cantonales **Dimanche 25 septembre 2022 dès 09h00**
Membres : M. Jérémie Habegger, Mme Charlène Gertsch, Mme Anita Hirschi, Mme Sylvie Grosjean

Dimanche 25 septembre 2022 dès 09h45
Mme Aline Hostettler, Mme Gabrielle Huguet, Mme Licia Iallonardo, M. Peter Gerber

Bureau de dépouillement Communale **Dimanche 25 septembre 2022 dès 09h30**
Membres : Mme Asckia Humair, M. Patrick Holzer, M. Marc Jeanbourquin, M. Timothée Jeandupeux
Membres suppléant(e)s M. Christophe Jeanneret-Grosjean, Mme Liliane Jenser, M. François Joliquin

L'administration communale

FUITES D'EAU SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE CONTRÔLE DE VOS ROBINETS, CHAUFFE-EAUX, WC ET CONDUITES PRIVÉES !

Nous avons constaté des pertes d'eau dans notre réseau d'eau potable. Celles-ci pourraient être dues à des robinets, des chauffe-eaux, des WC ou des conduites privées qui fuient. Nous prions donc tous les citoyens de bien vouloir contrôler leurs installations et les réparer si nécessaire.

Un grand merci pour votre collaboration.

L'administration communale

COMMANDE GROUPÉE DE MAZOUT

Au fil des années, l'intérêt porté à une commande groupée par nos citoyennes et citoyens à fortement diminué. Le Conseil communal a donc décidé de renoncer à proposer ce service. En effet, au vu du faible taux de commandes, il n'est plus possible d'offrir un prix intéressant. Nous laissons le soin aux habitantes et aux habitants de commander directement leur mazout.

L'administration communale

Avis de construction

Requérants : Mme Lyne Donzelot et M. Sébastien Wicht, La Ravoye 15a, 2516 Lamboing
Auteur du projet : M. Sébastien Wicht, La Ravoye 15a, Lamboing
Propriétaires fonciers : Mme Lyne Donzelot et M. Sébastien Wicht, La Ravoye 15a, 2516 Lamboing
Projet : Changement de la couleur des façades, couleur mauve claire Sikkens X1.04.83, parcelle 2463, La Ravoye 15a, village de Lamboing
Zone : HA2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. A partir du 25 juillet et jusqu'au 7 août 2022, la commune est fermée. Le dossier peut être consulté sur le site internet de la commune.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 19 août au 18 septembre 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 19 août 2022
Secrétariat communal

AVIS À LA POPULATION

Interdiction généralisée de faire du feu y compris sur les fonds privés !

En raison de la sécheresse accrue, les préfètes des arrondissements administratifs du Jura bernois et de Bienne ont prononcé une interdiction généralisée de faire du feu :

jusqu'à nouvel ordre, il est strictement interdit de faire du feu en plein air, y compris sur les fonds privés.

Nous comptons sur la compréhension de chacun et le respect de ces mesures.

D'avance merci.

Prêles, le 12 août 2022

AVIS À LA POPULATION

RESTRICTION D'EAU

Suite à la sécheresse persistante et par manque de précipitations, **les réserves en eau du SED diminuent très fortement.**

Pour garantir un approvisionnement suffisant de la population et du bétail dans les prochaines semaines, et pour conserver un minimum de réserve en cas d'incendie, les mesures suivantes sont à **prendre immédiatement** :

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT

- D'ARROSER LES PELOUSES (tuyaux, jets d'eau, etc.)
- DE REMPLIR LES PISCINES
- ETC.

Nous invitons aussi la population à prendre des mesures pour limiter sa consommation d'eau en :

- Remplaçant les bains par de courtes douches,
- En ne laissant pas couler l'eau du robinet,
- En veillant à bien remplir les lave-vaisselle et lave-linge avant de les faire fonctionner

Ces interdictions sont à appliquer jusqu'à nouvel avis

Nous comptons sur la compréhension de chacun et le respect de ces mesures.

D'avance merci.

La Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
032 315 70 70

Soutient les cours de gymnastique pour ses aînés...

Gym douce et fit dès 60 ans

... selon les horaires suivants :

- Lundi : Prêles – Halle polyvalente : 15 h 30 (gym douce) ; 16 h 30 (gym fit)
- Mardi : Lamboing – Cheval Blanc : 14 h
- Mercredi : Nods – Halle de gymnastique : 14 h
- Mercredi : Lignières – Halle de la Gouvernière : 15 h 30

Renseignements :
Christine Schmutz – 079 625 23 55
Monique Stoll – 079 332 84 76

COURSE ANNUELLE DES AÎNÉS 2022

La course annuelle se déroulera le **21 septembre 2022** et aura lieu au Glasi d'Hergiswil.

Le rendez-vous est fixé au Battoir de Diesse, à 8h15.

Nous vous prions de bien vouloir vous inscrire **jusqu'au vendredi 26 août 2022** auprès de l'administration communale au 032 315 70 70 ou à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous.

Les personnes domiciliées dans les villages de Diesse, Lamboing et Prêles, qui auraient besoin d'un transport jusqu'au lieu de rendez-vous, peuvent **l'inscrire sur le bulletin d'inscription.**

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel **au service de transport de la Croix-Rouge** (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no **032 489 10 03**).

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui fêteront leur anniversaire dans le courant des mois de juillet et août.

Talon d'inscription – Course annuelle des aînés 2022

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Localité: .....

No de tél.: .....

Transport : NON OUI

Ouvert aux personnes retraitées
(64ans pour les femmes, 65 ans pour les hommes)

Talon à retourner à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles
jusqu'au vendredi 26 août 2022.

12 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Exposition de photos d'Edmond Farine : "Quelques lieux ce spiritualité dans le monde". Où que l'on aille autour de la terre, on retrouve toujours des hommes et des femmes dans leurs relations au spirituel, avec les lieux de culte qu'ils lui ont dédiés. Visite libre de l'exposition durant les heures d'ouverture du secrétariat. Présentation et verrée en compagnie du photographe le dimanche 4 septembre à 11h.

Vendredi 19 août

Dès 18h, course de la solidarité à la halle polyvalente de Prêles

Dimanche 21 août- dimanche de la Bible

10h, culte à la Blanche-Eglise
John Ebbutt, pasteur, Andreas Scheuner, organiste
Avec le témoignage des Gédéons
Psaume 104 : toute la Création
Chants : 21-01 ; 22-01 ; 105 ; 47-10 ; 62-75

Mercredi 24 août

10h, Groupe de partage biblique et de prière à la salle Schwander

La Blanche-église est ouverte tous les jours de 9h à 18h

A votre service :
Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57
Pasteure Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53
Secrétariat : Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet :
www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Sonntag, 21. August

11 Uhr, Pavillon St. Petersinsel: Insel-Gottesdienst. Mit Pfrn. Sigrid Wübker, Michaela Paetsch (Violine) und Krisztina Wajsza (Klavier). Mit anschliessendem Apéro.

Pikettdienst

15. bis 28. August: Pfrn. Sigrid Wübker
(Telefon 079 936 17 57)
29. August bis 30. November: Pfr. Peter von Salis
(Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe à La Neuveville

Dimanche 21 août 2022, 21e dimanche du temps ordinaire, 10.00, église Notre-Dame de l'Assomption.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Course de la Solidarité

La 11ème édition se déroulera ce vendredi 19 août dès 17h à Prêles. Merci de votre solidarité et de votre soutien en faveur d'agriculteurs au Cambodge. Toutes les infos sont sur www.coursedelasolidarite.ch

Dimanche 21 août

Culte à La Neuveville, 10h, (pas de service de voiture)

Groupe de recueillement

Jeudi 25 août, 13h30, église de Diesse

Dimanche 28 août

Culte à Nods, 10h15, au centre du village, à l'occasion de la fête villageoise

Service de voiture

9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 21 août

10h, La Neuveville, dimanche de la Bible

Mardi 23 août

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Dimanche 28 août

10h15 à Nods, sous la tente devant le battoir: Célébration oecuménique régionale à l'occasion de la fête villageoise.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch
N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle
Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.
1er et 3ème dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)
2ème dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels. Sans streaming
4ème dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main. (également en streaming)
Si 5ème dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.chs

PAROISSES RÉFORMÉES

DIESSE - LAMBOING - PRÊLES & NODS

RAPPEL KT CYLCE II 7H ET 8H

Rencontre des parents le 5 septembre à 20h, salle de paroisse de Nods

Si malgré notre vigilance, des parents n'ont pas reçu le programme, merci de prendre contact avec la catéchète professionnelle, Sarah Holzmann au 079 654 63 58

Instantané !

"Où est-ce que j'ai bien pu les fourrer ?" Qui de nous n'a-t-il jamais prononcé cette phrase à voix haute, agacé et... pressé, en cherchant ses clefs, ses lunettes ou tel objet indispensable sur lequel on arrive plus à mettre la main ?

Mentalement on refait alors le chemin inverse, on remonte le temps : *"Je les avais encore quand... puis j'ai déposé... me suis déplacé..."* Parfois de revenir sur ses pas est salutaire. On retrouve les derniers gestes et on rit de notre étourderie en se promettant qu'à l'avenir on fera plus attention.

Mais il arrive aussi que notre mémoire qui flanche nous joue des tours. Comme ce portable laissé cet été sur le toit de ma voiture au moment de reprendre la route après quelques jours de camping...

Le temps de la rentrée scolaire et de la reprise est celui des retrouvailles, avec des camarades, des collègues. C'est aussi celui des habitudes, d'une routine où l'on fait les choses machinalement. Il y aura peut-être à nouveau ses clés à chercher dans la course des journées !

Mais si c'était aussi une chance pour garder à portée de cœur, ce qui "ouvre" à la complicité des rencontres, ce qui permet de "jeter un regard" neuf sur la vie, ce qui permet de croire et d'aimer. Certains disent "J'ai perdu la foi". On ne sait pas toujours où on l'a fourrée... Mais en refaisant le chemin de sa vie, peut-être que l'on retrouvera les traces d'une présence, les signes d'une bienveillance, le fil rouge d'une confiance...

C'est tout le bien que je vous souhaite en cette rentrée : retrouver ce qui ne devrait jamais nous quitter ! et qui est parfois juste... sous notre nez !

John Ebbutt, pasteur

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)
La Neuveville - Plateau de Diesse
Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes
District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour
Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée
Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch
Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique
(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Equipement de La Neuveville
Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville
Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end
Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme
Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, Ouvert du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h, Samedi et dimanche : 9h-15h, Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville
Ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition temporaire intitulée **"Ville d'étude et de séjour" qui présente la vie en pensions et pensionnats du XVIIIe au XXe siècles.** Renseignements :
www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse
Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h. Exposition temporaire : **De la diversité des cépages**
Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements: Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch – info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron
Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Course de La Solidarité
Vendredi 19 août
11ème édition - Halle polyvalente de Prêles

Venez courir, marcher ou vous restaurer pour soutenir des familles défavorisées au Cambodge et leur permettre d'avoir accès à des terres cultivables.

Toutes les catégories sont au programme
Courses enfants (dès 17h20), adultes (6 ou 10km à 19h00), Walking (6km, à 19h05), restauration, vestiaire, douche, tirage au sort avec de magnifiques prix.

Merci de votre Solidarité !

Inscription sur internet ou sur place - Informations:
www.coursedelasolidarite.ch
Organisation :
Paroisses réformées et catholique de Diesse, Nods et La Neuveville